



Madame, Monsieur,

Je vous informe que la séance du Conseil municipal initialement prévue le mardi 24 février 2026 est annulée.

Cette décision fait suite à un problème technique national affectant le site de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), ne permettant pas de disposer des éléments indispensables à la bonne tenue de la séance.

Une nouvelle date de réunion sera fixée en fonction de la résolution de cette panne et vous sera communiquée dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Payra sur l'Hers le 20 février 2026

Le Maire
Bernard PECH



Mairie

2 rue de la Mairie 11410 PAYRA SUR L'HERS

mairie@payrasurlhers.fr 04 68 60 31 42

www.payrasurlhers.fr

Horaires ouverture: Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et jeudi de 14h à 17h